

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAREAU AUX PRES

SEANCE DU 5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Jean Duval, François Gabrion, Marie-Christine Malet, Michèle Dolléans, Caroline Ménager, Valérie Hérold.

Etaient absents excusés :

Marianne Pierre qui a donné procuration à Caroline Ménager
 Séverine Jousselin qui a donné procuration à Eric Couadier
 Corinne Montdamert qui a donné procuration à Michèle Dolléans
 Alain Damar qui a donné procuration à Stéphane Roy
 Robert Genty qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne

Secrétaire de séance : Marie-Christine Malet

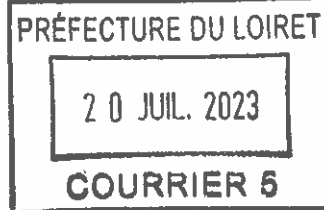
| | |
|---------------------|----|
| MEMBRES EN EXERCICE | 15 |
| PRESENTS | 10 |
| VOTANTS | 15 |

Date de la convocation :

29 juin 2023

Délibération n°

2023 - 033



OBJET :
LOCATION SALLE RABOLIOT

Guillaume Kamin, kinésithérapeute souhaiterait utiliser la salle Raboliot tous les jeudis de 14h à 15h afin d'organiser de la gymnastique pour les patients. Les tarifs actuels ne prévoient pas une facturation à l'heure. Il est décidé de modifier les tarifs comme suit :

SALLE RABOLIOT & MARRONNIERS

| | Tarifs semaine (lundi au jeudi) | Tarifs week end (du vendredi au lundi matin) |
|---|---------------------------------|--|
| Mareprésiens | 75 € | 150 € |
| Hors commune | 150 € | 300 € |
| Associations - manifestations non lucratives | 0 € | 0 € |
| Associations - manifestations lucratives | 100 € | 150 € |
| Location professionnels de santé mareprésiens | 8 €/heure | néant |
| Associations Hors commune | 200 € | 300 € |
| Cautions | 300 € | 300 € |
| Forfait nettoyage | 50 € | 50 € |
| Dégradations | Sur facture | Sur facture |

Période de chauffage du 15/10 au 15/04 : 25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1er septembre 2023.



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour copie conforme,
 Le Maire
 Bertrand HAUCHECORNE